

Humanités environnementales

Titre conféré

Philosophiae doctor in scientiis humanis oecologiae / Doctor of Philosophy in Environmental Humanities (PhD)

Début des études

Une demande d'admission peut être déposée en tout temps.

Règlement

<http://studies.unifr.ch/go/Pm-6g>

Procédure d'inscription

Titulaires d'un diplôme suisse

<http://studies.unifr.ch/go/EZnMv>

Titulaires d'un diplôme étranger

<http://studies.unifr.ch/go/MDlpz>

Profil fribourgeois

La recherche dans le *Domaine des Sciences de l'environnement* présente un caractère interdisciplinaire, interfacultaire et humanitaire. Le programme de doctorat en humanités environnementales a pour but la réflexion humanitaire sur les défis environnementaux et les stratégies politiques dans les domaines de l'environnement, de la durabilité et du changement climatique. L'accent est particulièrement mis sur les problématiques éthiques et les défis normatifs de justice.

Contenus et champs de recherche

Encadré par la chaire en humanités environnementales, ce programme de doctorat repose sur un projet de recherche personnel mené sur une période de trois à quatre ans par les doctorantes et doctorants. Il a pour résultat la thèse. Cette recherche peut s'inscrire dans un projet de recherche en cours dans le *Domaine des Sciences de l'environnement* ou constituer une étude indépendante et pertinente pour la recherche dans ce domaine.

La recherche dans le *Domaine des Sciences de l'environnement* porte actuellement sur des problématiques de justice et des questions conceptuelles visant à différencier les responsabilités dans le cadre des défis environnementaux. L'objectif supérieur de cette recherche est de trouver des solutions interdisciplinaires et éthiquement viables qui soient à même de répondre aux défis environnementaux de divers domaines politiques et de la vie, ainsi que de disciplines scientifiques. Le *Domaine des Sciences de l'environnement* propose les domaines de recherche suivants:

– La justice environnementale dans un contexte interdisciplinaire
Dans la recherche empirique sur la justice environnementale, les inégalités environnementales sont systématiquement considérées comme des injustices. Or, d'une perspective normative, ces injustices ne se confirment pas nécessairement. Ce domaine de recherche s'intéresse à une juste répartition des charges et des

risques liés à l'environnement, ainsi qu'à une différenciation équitable des responsabilités dans la mise en œuvre des mesures correspondantes. Il accorde une attention particulière aux mesures d'adaptation au changement climatique, à l'approche relative aux dommages et pertes écologiques et à l'adoption de technologies de géo-ingénierie.

– Les institutions en charge d'une politique de l'environnement durable

La mise en œuvre d'une protection environnementale et de mesures climatiques pose un défi aux structures actuelles de gouvernance axées sur les Etats-nations. Les défis environnementaux ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et leur impact se fait ressentir à long terme. Ce domaine de recherche étudie les structures institutionnelles dédiées à la sécurisation d'une politique environnementale durable, efficiente et effective. Il porte en particulier sur les institutions démocratiques en charge d'une politique plus durable et sur les conditions préalables pour que les acteurs collectifs, dont les Etats, assument leur responsabilité en matière d'environnement.

– Les outils de décision éthiques pour la pratique environnementale

Dans le domaine environnemental, les problématiques éthiques traitent souvent de la justification de mesures environnementales, mais rarement des défis éthiques qui découlent de la mise en œuvre de mesures de protection environnementale ou de mesures climatiques. Ce domaine de recherche accompagne la mise en œuvre de mesures environnementales et climatiques. Il a pour ambition de développer des outils pour analyser et résoudre des situations conflictuelles éthiques dans la pratique environnementale. Inspirés par le pragmatisme environnemental et les pratiques d'éthique clinique et de soin, les outils de décision sont développés et améliorés dans des études de cas sélectionnées.

Compétences acquises

Un doctorat en humanités environnementales permet de développer une pensée analytique en usant d'arguments précis et d'identifier les implications normatives des mesures de mise en œuvre de revendications politiques ou sociales dans le domaine de la pratique environnementale. De plus, il permet aux doctorantes et doctorants d'acquérir des connaissances approfondies en sciences naturelles, sciences sociales et droit dans leur sujet de recherche. Dans la mesure du possible, les projets de recherche sont menés en coopération avec des chercheuses et chercheurs d'autres disciplines ou des membres de l'administration. Enfin, les doctorantes et doctorants peuvent participer à des séries de conférences, des cours de formation continue professionnelle, des projets de publication ainsi qu'à des congrès nationaux ou internationaux et, le cas échéant, être impliqués dans l'enseignement.

Financement et rémunération

Dans le cadre du programme de doctorat, la recherche est financée soit par des postes d'assistants dans le *Domaine des Sciences de l'environnement* soit par des fonds tiers obtenus par le directeur de thèse ou le doctorant lui-même. Les doctorantes et doctorants sont rémunérés selon les barèmes de la Faculté de sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Les offres de postes de doctorantes et doctorants sont publiées sur la page News du

Domaine des Sciences de l'environnement.

Directrices/Directeurs de thèse

Les thèses en humanités environnementales sont encadrées par le Prof. Ivo Wallimann-Helmer.

Organisation des études

Structure des études

Pas de possibilité d'acquérir des crédits ECTS.

École doctorale

-

Admission

Pour pouvoir être admis au doctorat, il faut être titulaire d'un **diplôme de bachelor et d'un diplôme de master** universitaires, délivrés par une université reconnue par l'Université de Fribourg, ou de diplômes équivalents.

Avant l'inscription au doctorat, il est exigé de prendre contact avec **un professeur ou une professeure** qui accepte de superviser la thèse.

Il n'existe **pas de droit** à être admis au doctorat.

Les conditions d'admission propres à chaque programme d'études de doctorat sont réservées.

Contact

Institut des Sciences et Humanités environnementales – UniFR-ESH
Chemin du Musée 4
1700 Freiburg
Prof. Ivo Wallimann-Helmer
environment@unifr.ch
<http://studies.unifr.ch/go/fr-environmentalsciences>

Portail doc/postdoc

<http://www.unifr.ch/phd>